

2021/0077
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30 JUIN 2021
ID : 059-215900358-20210630-20210630_A00081-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.JOSSET.
ASCONE.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents excusés : Mme BLANDO. M.CHRETIEN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE
Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN.

Monsieur le Maire explique que le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les villes d'Avesnes-sur-Helpe et d'Avesnelles ont conjointement et dûment exprimé leur candidature au programme le 28 octobre 2020 par un courrier d'intention et ont exprimé leurs motivations.

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Suite de la délibération 2021/0077

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le **30 JUIN 2021**
ID : 059-215900358-20210630-20210630_A00081-DE

La Convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la Convention.

Le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT. La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire. Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'autoriser Monsieur le Maire à parapher la convention d'adhésion petites villes de demain et à signer toutes pièces relatives à cette adhésion.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 30 JUIN 2021

Le Maire,

